

95^e **Assemblée générale de la Société des Administrateurs et Fonctionnaires des Communes Neuchâtelaises**

**Vendredi 10 septembre 2021 à 18h00,
à la halle de liaison (collège) de Buttes (Val-de-Travers)**

Patrice Godat, président de la SAFCN, ouvre la 95^{ème} séance de l'Assemblée générale en souhaitant la bienvenue aux membres.

Il salue particulièrement la présence des personnes suivantes :

M. Benoît Simon-Vermot	Président du Conseil communal de Val-de-Travers
M. Frédéric Mairy	Président de l'ACN et vice-président du Conseil communal de Val-de-Travers
Mme Marie-Claire Zimmerli	Secrétaire du comité de l'ACN
M. Pierre Leu	Chef du service des communes et qui représente également le Conseil d'État, excusé
M. Jean-François Béranek	Président de la fédération AF3CP et qui représente également le comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'État de Neuchâtel
Mme Aude Tschantz	Présidente de la société des officiers de l'état civil de la République et Canton de Neuchâtel
M. Alain Kolonovics	Directeur de prevoyance.ne

Le président remercie chaleureusement les Autorités communales de Val-de-Travers de leur accueil et tout particulièrement Mme Caroline Gaspar pour sa contribution à l'organisation de cette assemblée.

Il donne quelques explications concernant le déroulement de la soirée. Les boissons lors du repas, donc le vin, les boissons non alcoolisées et le café, sont compris avec le repas ; en revanche les extras après le repas sont à la charge des membres qui en ont passé la commande.

Il passe ensuite la parole à M. Benoît Simon-Vermot pour le message de bienvenue des Autorités communales.

Message des Autorités communales

M. Simon-Vermot, président de la Commune de Val-de-Travers, annonce que c'est avec un grand plaisir qu'il accueille la 95^{ème} Assemblée générale de la SAFCN. Il relève qu'en raison de la situation sanitaire exceptionnelle, les derniers mois ont été difficiles pour l'économie, le monde associatif, culturel, sportif, les liens sociaux, la vie en communauté, les établissements publics, les entreprises, bref pour tout le monde.



Les communes elles-mêmes n'ont pas échappé à cette crise et ont dû faire face à des contraintes importantes qu'elles subissent encore aujourd'hui. Toutefois, grâce à l'abnégation, à l'engagement constant des collaboratrices et collaborateurs communaux, les prestations nécessaires au bon fonctionnement de notre société ont été fournies sans trop d'entraves dans un contexte extrêmement mouvant, parfois tendu et indécis. La nouvelle étape qui s'ouvre le 13 septembre 2021 avec l'application générale du certificat sanitaire est une nouvelle épreuve pour les collectivités publiques et pour leurs habitants. Malgré les craintes, les découragements, les faux espoirs et les doutes, les communes continuent de fonctionner et continueront de l'être grâce à tous les employés qui, tous les jours, travaillent au service de la population.

Le Conseil communal de Val-de-Travers souhaite à tous une très agréable soirée dans sa belle région.

1. Appel

Le contrôle de la liste de présences fait apparaître :

- 27 membres présents ;
- 39 membres excusés ;
- 39 absents.

Ordre du jour :

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté dans la convocation.

2. Procès-verbal de la 94^{ème} assemblée générale du 21 août 2020 à Saint-Aubin-Sauges

Le président demande une modification à la page 3, dans les admissions, Mme Clarence Vermot est employée de la Commune de Val-de-Ruz et non de Milvignes.

Il n'y a pas d'autre modification et le procès-verbal corrigé est dès lors adopté, avec remerciements à Daniela Catalano pour sa rédaction.

3. Rapports

a) Rapport du président

Le président donne lecture de son rapport :

« En cette première année de présidence, les travaux n'ont pas manqué. Pour preuve, depuis le 21 août dernier, date de la précédente assemblée générale, le comité s'est réuni à neuf reprises, sept fois par visioconférence et deux fois en présentiel.

Dans un premier temps, il a fallu organiser le comité, en attribuant une tâche spécifique à chaque membre et en activant nos réseaux afin de compléter notre collège. En effet, lors de

sa première rencontre dans notre nouvelle organisation, Daniela Catalano a annoncé sa démission pour le 31 décembre 2020. Afin que l'ensemble des régions (appelées ainsi pour ne plus utiliser le terme de district) soit représenté, le comité a concentré ses démarches sur celle du Locle. Et c'est avec un énorme bonheur que le comité peut vous présenter une candidature ce soir.

Le gros dossier qui a suivi a été la révision des statuts. En effet, le président a souhaité apporter des changements et le comité les a repris de A à Z. Le travail est aujourd'hui terminé et il ne « reste » qu'à les faire adopter par l'assemblée générale. C'est par manque de temps que le président n'a pas pu élaborer un tableau comparatif, nul doute que ce sujet figurera donc à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Un autre travail très conséquent qui a été mené est celui de tenter de recruter des membres. En effet, depuis plusieurs années, notre société diminue en nombre de sociétaires. Le comité a donc mis cette thématique sur la pile. Il a alors été décidé de créer un flyer ainsi qu'une infolettre pour présenter notre société et nos actions. Ensuite, le comité a approché toutes les communes neuchâteloises pour qu'elles lui fournissent la liste de leur personnel administratif. Nombreuses sont celles qui ont répondu positivement à cette requête. Et toutes les autres ont accepté de relayer directement son message auprès de leur personnel. Au final, cette action a donc été accueillie favorablement à 100% par l'ensemble des collectivités. Qu'elles en soient ici toutes remerciées. La dernière démarche était la rédaction du message et son envoi. Cela a été réalisé avant les vacances d'été. À la suite de cette démarche, le comité a eu le plaisir d'enregistrer plusieurs demandes d'adhésion et cela réjouit l'ensemble du comité.

Je constate toutefois que le bouche à oreille reste encore et toujours un excellent moyen pour motiver de nouvelles personnes. En effet, notre caissier par exemple a permis – par ses démarches personnalisées – de motiver plusieurs collaborateurs de sa commune à s'annoncer. C'est la preuve que cette manière de faire fonctionne et tous ceux présents ici sont les meilleurs ambassadeurs pour parler de notre société.

Dans les autres travaux réalisés, je cite ici :

- a) l'adoption d'une directive relative aux cadeaux offerts, afin que le comité traite chaque situation de manière égale ;
- b) afin de mieux se faire connaître sur l'échiquier neuchâtelois, le comité se permet de répondre aux consultations de l'État. La dernière en date est celle relative à la modification de la loi sur le statut de la fonction publique ;
- c) la récupération des archives de la société et le début de leur traitement ;
- d) l'organisation de la présente assemblée générale.

Je tiens également à relever que le virus n'a pas aidé, deux manifestations qui étaient prévues ayant dû être annulées ou repoussées, à savoir la première édition des Échos et l'assemblée générale 2021.

Les travaux qui nous attendent restent nombreux. Je relève en particulier :

- a) le lancement des Échos, événement que le comité souhaite pouvoir mettre sur pied de manière régulière. D'ailleurs, la date a été d'ores et déjà fixée : ce sera le 29 septembre 2022 ;

- b) *il souhaite également lancer une réflexion sur le lieu des prochaines assemblées générales. Si le tournus actuel dans les régions peut apporter son lot de surprises et de découvertes, il va de pair avec quelques problèmes logistiques. À voir donc si un lieu fixe chaque année ne faciliterait pas l'organisation ;*
- c) *l'infolettre n° 2 partira dans quelques semaines, l'objectif restant d'en envoyer une environ tous les semestres ;*
- d) *la recherche de nouveaux membres doit se poursuivre ;*
- e) *le site internet va vivre une mue tout prochainement, le SIEN ayant été d'accord de nous mettre à disposition gratuitement une base ECHO, comme pour le site de l'ACN par exemple ;*
- f) *enfin, le comité réfléchira à une possible adhésion à CROPOL, à savoir la Commission romande de politique locale. Un premier contact a déjà eu lieu avec la présidente de cette commission et il semble possible que la SAFCN y adhère. Cependant, au vu des nombreux travaux menés cette année, le comité a décidé de suspendre ce dossier pour mieux se consacrer à d'autres.*

Je mentionne encore ma participation régulièrement au comité de l'AF3CP, en binôme avec Clovis Fahrni, mais je renonce ici à en parler sachant qu'un point est prévu ce soir à l'ordre du jour et que le président de notre faitière nous en parlera à ce moment-là.

Pour terminer, je profite de ce rapport pour remercier sincèrement tous ses collègues du comité de leur engagement au sein de notre société, de leurs idées, de leur soutien, tout ceci ayant permis de porter les nombreux dossiers cette année. Mes remerciements vont également aux membres qui font partie de groupes de travail ou autres associations liées à notre tâche et à tous nos sociétaires qui œuvrent sans relâche au bon fonctionnement de nos administrations ».

b) Rapport du caissier

Un résumé de l'état des comptes 2020 de la société est communiqué par M. Damien Schaer, caissier.

c) Rapport des vérificateurs de comptes

Les comptes ont été vérifiés par M. Clovis Fahrni de la Commune de Milvignes et M. Christian Reber de la Commune de Val-de-Travers.

Le président passe la parole aux vérificateurs pour la lecture de leur rapport. Leur message est intégralement repris ci-dessous :

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'Assemblée générale ordinaire 2020 de la Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises, les soussignées ont procédé, en date du 26 avril 2021 à la vérification des comptes de l'exercice 2020.

Les actifs et passifs portés au bilan correspondent au livre comptable. Les pièces justificatives nous ont été présentées. Quant au compte de Pertes et profits, il a été examiné par divers sondages.

Le total des recettes s'élève à CHF 4'200.25. Le total des dépenses s'élève à CHF 3'369.20, laissant un excédent de recettes de CHF 831.05.

Cet excédent de recettes est porté en augmentation du capital qui s'élève à CHF 21'116.24 au 31 décembre 2020.

En nous basant sur le résultat de notre révision, nous vous proposons :

- 1. d'approuver les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils vous ont été commentés.*
- 2. de donner décharge à M. Damien Schär ainsi qu'aux membres du comité avec remerciements pour leur gestion et le travail accompli ».*

Le président adresse ses remerciements aux vérificateurs de comptes pour leur dévouement à cette tâche de contrôle, ainsi qu'au caissier pour son précieux travail.

4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs de comptes

Le président ouvre la discussion sur les rapports qui ont été présentés. Il n'y a aucune remarque et ils sont donc considérés comme adoptés.

5. Mutations/admissions

Le président propose aux personnes présentes de bien vouloir se lever lors de l'appel de leur nom. Il précise que le tutoiement est de coutume entre les membres de la société.

Admission :

- La Chaux-du-Milieu : Séverine Dick-Boucard ;
- Cressier : Christelle Petermann ;
- La Grande Béroche : Amélie Amstutz, Elisa Coucheman, Virginie Jan, Emanuel Schweizer ;
- Le Locle : Valérie Matile ;
- Milvignes : Evan Finger, Valentino Iacoviello, Bueno Maora, Angèle Cordoba ;
- Neuchâtel : Meryl Perret, Sylvie Montaufier, Alex Valladares ;
- Saint-Blaise : Nadia Cutro ;
- Val-de-Ruz : Nathalie Matthey, Christelle Theynet.

Démissions

- Les Brenets : Chloé Pinaud, Alain Faessler ;
- Corcelles-Cormondrèche : Pierre Muhlemann ;
- Cortaillod : Franca Peçon ;
- Milvignes : Laetitia Stubi ;
- Neuchâtel : Annick Schneider ;
- Peseux : Katuscia De Marco, Annelise Droz, Thierry Daenzer, Sarah Jeanneret.

Le président relève ici que le comité demande systématiquement aux personnes qui démissionnent les motifs. De manière générale, il y en a trois : 1) la fusion de communes,

même si le comité explique que les sociétaires peuvent parfaitement rester membre dans ce cas de figure ; 2) le fait que l'employeur ne paie plus les cotisations ; 3) la cessation d'activités.

Décès

Bonne nouvelle, il n'y en a aucun.

Tenant compte de ces diverses mutations, l'effectif de la société se présente comme suit :

105 membres, dont :

- 75** membres actifs ;
- 5** membres honoraires actifs ;
- 20** membres honoraires non actifs ;
- 5** membres libres.

Pour le président, il s'agit de se réjouir cette année de l'annonce de ces chiffres, car l'effectif augmente.

6. Elections statutaires :

a) Election d'un représentant du « district » du Locle

Le comité propose Mme Valérie Matile qui occupe la fonction de chancelière-adjointe à la Ville du Locle. Il n'y a pas d'autres propositions.

Le président remercie Mme Valérie Matile de son engagement au sein du comité et il demande de l'accueillir par des applaudissements.

b) Réélection du comité et de la présidence

Les personnes actuellement au comité se présentent toutes pour un nouveau mandat. Il s'agit de :

- Patrice Godat, président ;
- Daniel Schwaar, vice-président ;
- Caroline Gaspar, secrétaire ;
- Damien Schaer, caissier ;
- Maria Vivone Beausire, communication ;
- Laura Richard, site internet ;
- Valérie Matile, membre.

Il n'y a pas d'autres propositions. Les personnes susmentionnées sont confirmées dans leur fonction respective.

c) Nomination pour 25 ans de société, Mme Corinne Guyot

C'est avec un très grand plaisir que le président remet à Mme Corinne Guyot un cadeau en guise de remerciements et félicitations pour ses 25 années de sociétariat.

Il relève également qu'une sociétaire fête cette année ses 40 années au sein de la SAFCN. Il s'agit de Mme Monique Calame, excusée ce soir.

Enfin, il souhaite profiter de ce moment de remise de présent pour remercier officiellement Mme Daniela Catalano de son travail et son implication au sein du comité, de 2016 à 2020. Comme elle est excusée ce soir, le cadeau prévu lui sera transmis à son domicile.

7. Message par le président de l'AF3CP

Le président donne la parole à M. Jean-François Béranek.

M. Béranek remercie la SAFCN de l'accueillir et rappelle comme l'année passée qu'il n'est pas possible au comité d'organiser une Assemblée générale, car la mobilisation des membres serait trop importante. En remplacement il se déplace ou l'un de ses collègues et pose les questions qu'ils auraient posé dans le cadre d'une Assemblée générale.

M. Béranek donne lecture du rapport annuel 2021 de l'AF3CP qui est intégralement repris ci-dessous :

« Durant cette année, le comité s'est réuni trois fois. À part le premier trimestre, le coronavirus a un peu moins perturbé notre organisation. Nous avons pu nous rencontrer, masqués.

Les sujets de cette année ont été essentiellement :

- *le renouvellement des membres du Conseil d'administration de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) ;*
- *les nouvelles de l'État ;*
- *la recherche de nouveaux membres ;*
- *une réflexion à propos de la manière dont l'AF3CP devrait faire ses Assemblées générales ;*
- *une réflexion sur l'utilité de la création d'un site internet propre à l'AF3CP.*

prévoyance.ne :

Le rendement de la caisse de pension continue d'être toujours performant (4.9% en juin 2021).

Concernant le renouvellement du Conseil d'administration, l'AF3CP a pu se faire reconnaître et a pu conserver un siège occupé par M. Jean-Marc Riedi. Nous pouvons remercier ce dernier pour tout le travail qu'il accomplit au sein de ce conseil ainsi qu'à la commission de placement. Cela demande une grande disponibilité et une très bonne connaissance des dossiers. Il est une des personnes stables de ce Conseil, car le SSP a changé ses représentants au détriment des anciens déjà bien formés !

À la suite d'un recours de la SAEN contre le fait que le SSP monopolisait beaucoup de sièges, [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) a modifié la clef de répartition des sièges afin de favoriser un nombre plus grand de représentation des associations d'employés. De ce fait, le SSP a encore quatre sièges et les cinq autres sont attribués à l'ANTES, à l'ASI, au SAEN, au SGADN et à l'AF3CP. À l'heure actuelle, nous ne savons pas si nous sommes proches ou pas d'un deuxième siège, en fonction du nombre de nos membres. Mais grâce à notre regroupement d'associations, nous avons pu conserver un siège. M. Jean-Marc Riedi nous tient informé des nouvelles de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) à chacun de nos comités, voire par email si cela est nécessaire.

Lors de la consultation pour le renouvellement des membres du Conseil d'administration de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne), l'AF3CP a dû envoyer une liste des membres de chaque association. La liste devait comprendre seulement des membres employés de l'État ou subventionnés par celui-ci

et évidemment assurés par prévoyance.ne. La liste a été contrôlée par la caisse de pension et cette dernière nous l'a retournée corrigée. Prévoyance.ne a retenu 261 membres pour son calcul. Nous avons annoncé plus de membres. En conclusion, il nous faudra pour dans trois ans être plus précis dans la connaissance du statut de nos membres

	total membres	total membres reconnu <u>prévoyance.ne</u>
SAFCN	68	65
SMF	428	170
Officiers Etat civil	17	17
Avenir Social	<u>19</u>	<u>9</u>
TOTAL	<u>532</u>	<u>261</u>

Nouvelles de l'État :

La SMF continue de nous transmettre les informations et les questions qui se posent dans la commission plénière (Conseil d'État et représentant des employés de l'État). La question de l'indexation des salaires s'est posée, ainsi qu'un projet de directives sur le télétravail au sein de l'administration cantonale.

Recherche de nouveaux membres :

Les premières recherches de l'année passée ont été interrompues. Grâce à la nouvelle clé de répartition pour prévoyance.ne, les deux associations interpellées pour réfléchir à une collaboration ont eu droit chacune à un siège à prévoyance.ne. Il s'agit de l'ASI et de l'ANTES. Nous avons alors cherché de plus petites associations et nous nous sommes approchés d'elles. Elles en parlent dans leur comité respectif, mais ne nous ont pas encore donné de nouvelles.

Une réflexion est en cours à propos des employés de la voirie communale qui n'ont à ce jour pas d'association. Où et comment pourraient-ils être intégrés ?

Assemblée générale de l'AF3CP :

Il semble pertinent de continuer sur la décision de l'année passée, à savoir que pour des raisons pratiques, un ou deux représentants de l'AF3CP participent aux assemblées générales de chacune de nos associations en apportant les nouvelles, les questions et en faisant valider les différents rapports propres à une assemblée générale de l'AF3CP. Cependant en cas de modification des statuts ou élection d'un président, par exemple, il faudra alors une assemblée générale traditionnelle pour l'AF3CP, à lier probablement avec une assemblée d'une de nos associations, pour essayer de réunir le plus de monde possible.

Site internet :

L'idée d'avoir notre propre site internet fait son chemin. Nous sommes en train de recevoir deux offres. Nous nous sommes concentrés sur des modèles de sites déjà existants et faisant partie de la pratique de l'une ou l'autre de nos associations, afin de simplifier au maximum l'entretien du site et de maîtriser son coût.

QUESTIONS À POSER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS :

En sus de la lecture du rapport du président, du trésorier et des vérificateurs des comptes voici les questions que nous avons à vous soumettre et pour lesquelles nous attendons une réponse :

1. adoption du rapport d'activité n° 2 du président ;

2. adoption des comptes 2020.

Les différentes cotisations représentent CHF 1'470 et les charges s'élèvent à CHF 60.

Actif au bilan Fr. 4'594.98 ;

Capital Fr. 4'594.98 ;

Bénéfice Fr. 1'410.

M. Jean-François Béranek donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes 2020 qui propose d'accepter les comptes 2020. Le comité de l'AF3CP a demandé aux vérificateurs, Mme Monique Riera et M. Claude Limat, de fonctionner deux ans de suite. L'AF3CP recherche un vérificateur suppléant.

Le rapport d'activité n° 2 et les comptes 2020 sont acceptés à l'unanimité.

Le président propose de traiter la question des vérificateurs des comptes en même temps que le point 10 de l'ordre du jour.

8. Rapport de représentants de la société au sein des groupes de travail

Le président passe la parole à Mme Evelyne Zehr pour son rapport annuel concernant la Formation romande des cadres communaux. Son message est intégralement repris ci-dessous :

« Au moment d'établir le présent rapport - c'était samedi passé, il faisait grand beau, j'étais à l'ombre d'un parasol sur ma terrasse - j'ai eu envie de faire quelque chose d'un peu différent et j'ai décidé de commencer mon intervention par un quizz Etes-vous d'accord de jouer le jeu ?

Je vous préviens tout de suite, il n'y a rien à gagner ... sinon la fierté d'avoir réussi à répondre aux quelques questions que je vais vous poser.

Prêts ?

Première question : que signifie l'abréviation FR2C ?

Réponse : Formation romande des cadres communaux (comité formé de 2 représentants par cantons romands : GE-NE-FR-VD-BE francophone, JU, VS)

Deuxième question : qu'est-ce que la FR2C organise ?

Réponse : des cours destinés aux employés communaux.

Troisième question : qu'est-ce qu'on obtient après avoir suivi les modules proposés par la FR2C ?

Réponse : réussite des 4 modules = diplôme de cadre en administration communale, réussite du 5^e module = autorisation pour se présenter à l'examen pour le brevet fédéral de spécialiste en administration publique.

La FR2C existe depuis plus de 20 ans maintenant. C'est elle qui a défini initialement et qui adapte, année après année et selon les missions dévolues aux administrations publiques, le contenu des modules et des examens, qui valide les résultats et traite les recours. Elle a conclu un partenariat avec l'école AvenirFormation, tout d'abord une institution privée, maintenant intégrée au sein du Service de la formation postobligatoire de la République et Canton du Jura, qui engage les enseignants (choisis d'entente avec la FR2C), met les cours et les examens sur pied.

Cette entrée en matière nous aura permis de resituer le contexte de ce rapport et, peut-être, aura rafraîchi la mémoire de certains, voire suscité l'intérêt d'autres. Sachez dans tous les cas que vos deux représentants au sein de la FR2C sont à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter à ce sujet.

Pour entamer ce rapport annuel proprement dit, je commencerai par vous informer que nous avons siégé à 4 reprises depuis la dernière assemblée générale, soit les 3 décembre 2020, 14 janvier 2021, 22 avril et 8 juillet 2021. Les trois premières séances se sont déroulées en visioconférence, la dernière a pu – enfin – se dérouler en présentiel à Yverdon-les-Bains.

Ces séances ont été l'occasion naturellement de valider les examens des modules, mais aussi de procéder à la planification et l'évaluation des cours, ainsi que de mettre en place des mesures correctrices cas échéant. En particulier, et en fonction de la situation sanitaire, nous avons dû :

- *annuler les examens écrits des modules 3A et 3B à l'automne 2020, ne conservant que les examens oraux ;*
- *combinaison des cours en présence et à distance, afin de préserver la qualité des cours.*

Nous avons aussi décidé de mettre en place dorénavant des examens blancs (sous forme de QCM) pour chaque module, sur demande des participants et afin qu'ils puissent être ainsi rassurés sur leurs connaissances avant les examens.

Le comité a aussi dû traiter des recours formulés suite à des échecs à certains examens ou se prononcer sur des demandes d'équivalence - permettant aux titulaires des anciens modules de s'inscrire au module 5 et à l'examen du brevet (entre parenthèses, notre président Patrice Godat se lance dans l'aventure et va tenter d'obtenir son brevet fédéral de spécialiste en administration publique). Le comité a aussi dû examiner des demandes de personnes intéressées à s'inscrire à des modules sans qu'elles possèdent les conditions préalables requises (pour la petite histoire, les demandes ont été refusées) ou encore des demandes de réduction des frais d'inscription en raison de la situation sanitaire et des cours dispensés en visioconférence plutôt qu'en présentiel.

Elle a enfin organisé une séance pour présenter la formation, séance qui s'est déroulée en visioconférence le 25 mars dernier, en présence d'une trentaine de personnes de toute la Suisse romande.

Pour rappel, chaque module (qui est consacré à un domaine bien défini) dure environ 5 mois (de janvier à juin ou d'août à décembre), la formation complète s'étale donc sur deux ans. Les modules se suivent, et s'il est recommandé de commencer la formation

par le module 1 (organisation, gestion et communication), même si ce n'est pas une obligation. Chaque module peut aussi être suivi de manière individuelle, selon l'intérêt au domaine traité. A relever que les candidats qui s'inscrivent (et réussissent) uniquement le module 3, option B, obtiennent le Certificat de spécialiste en contrôle des habitants.

Le module 1 vient de débiter. Une cinquantaine de personnes s'y sont inscrites, réparties dans trois classes, à Tramelan, Morges et Grangeneuve.

Dernière question du quizz : devinez combien de neuchâtelois sont inscrits à ce module 1 ?

Réponse : zéro !

Par contre, la liste des diplômés 2021 compte 2 neuchâtelois sur les 27 personnes qui se verront remettre leur diplôme officiellement le 1 octobre prochain à Yverdon-les-Bains, lors d'une cérémonie réunissant des représentants de tous les cantons.

Plus sérieusement, nous ne savons pas pourquoi les communes de notre canton sont si frileuses à l'idée d'inscrire leurs collaboratrices et collaborateurs à cette formation, pourtant largement reconnue et devenue quasi indispensable dans les autres cantons romands pour occuper un poste à responsabilités.

Dans tous les cas, soyez assurés que vos représentants au sein de la FR2C poursuivront leurs efforts pour sensibiliser les milieux intéressés.

Et à l'heure où, aux yeux d'employeurs toujours plus nombreux, les diplômes priment sur l'expérience, n'oubliez pas qu'il existe une formation spécifique pour les employés communaux. N'hésitez pas également à évoquer cette possibilité de formation continue, ponctuée d'un diplôme reconnu dans toute la Romandie, au sein de votre entourage professionnel.

Merci de votre attention ».

9. Détermination du lieu et de la date de l'assemblée générale en 2022 (« district » du Locle)

La date de la prochaine assemblée générale de la SAFCN est fixée au 17 juin 2022.

Selon le tournus, c'est à la région du Locle de nous accueillir. Un contact a été pris et deux communes se sont d'ores et déjà proposées. Le comité communiquera le lieu retenu ultérieurement.

10. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de deux communes et un suppléant)

Pour assurer une continuité dans la révision des comptes, le comité a mis en place depuis quelques exercices un système de rocade qui permet une transition harmonieuse d'une année à l'autre. Ainsi, le réviseur n° 1 de l'année précédente cède sa place au réviseur n° 2. Celle du

réviseur n° 2 est reprise par le suppléant. Ne reste dès lors qu'à trouver un suppléant pour la révision des comptes à venir.

Si l'on respecte cette manière de faire, M. Clovis Fahrni est libéré de cette tâche vu qu'il a déjà fonctionné deux années de suite. M. Christian Reber devient alors réviseur n° 1, ce qu'il a admis, alors que M. Cyril Humbert-Droz accepte de prendre la place de réviseur n° 2. Il faut alors un volontaire pour occuper la fonction de suppléant, sachant qu'il sera réviseur les deux années suivantes, ainsi qu'un réviseur pour l'AF3CP.

M. Alex Valladares s'annonce pour la révision des comptes de la SAFCN et celle des comptes de l'AF3CP. Le président le remercie.

11. Divers

Personne ne demande la parole.

Le président passe alors la parole à M. Alain Kolonovics, directeur de prevoyance.ne.

➤ **Message de M. Alain Kolonovics, directeur de prevoyance.ne**

Le directeur prend la parole et remercie chaleureusement le comité pour l'invitation et pour partager la thématique en lien avec la caisse de pension et plus particulièrement pour matérialiser la santé financière et les perspectives pour la CPCN (nouveau nom désormais de la caisse de pension) avec des résultats très réjouissants.

Le directeur nous explique la présentation annexée à ce procès-verbal.

Il répond ensuite aux questions de l'assistance :

Est-ce que pour les employés il ne serait pas préférable de recevoir un intérêt supplémentaire plutôt qu'une baisse des cotisations ? *Tout est mis en place pour que l'intérêt soit meilleur à futur par le fait qu'on a moins de charges. L'optimisation des prestations est déjà réglée et ensuite la caisse va dans le cadre de ce projet, nous libérer de nos charges de 1,2% et les employeurs de 1,8% et va laisser le choix à l'employé pour décider s'il veut investir ce montant dans le plan épargne plus de la caisse avec une augmentation de 1%. Il aura donc de toute manière une diminution de la cotisation de 0.2%. L'employé pourra changer cela chaque année et ainsi rester flexible au niveau de ce plan épargne plus.*

Étonnement quand à cette baisse des cotisations, alors qu'il n'y a pas si longtemps l'État a dû investir des milliards pour recapitaliser la caisse, ne serait-ce pas à lui de récupérer ce bénéfice ? *Ce sont tous les employeurs qui ont aidé à constituer la réserve de fluctuation de valeurs pour un montant de CHF 270 millions. Dès lors que la CPCN à une évolution qui est très favorable, c'est le moment pour avoir une forme de rendu aux partenaires qui ont été là pour constituer cette réserve. Il faut savoir que le droit fédéral a imposé à toutes les caisses publiques dont la CPCN fait partie de remonter très fort jusqu'en 2030 et ensuite gentiment jusqu'en 2052. On nous demande donc un effort soutenu jusqu'en 2030 et puis de souffler un peu, car tout va bien. En remontant le plan, c'est ce que la CPCN fait et peut en plus déjà alléger cet effort en le lissant plus dans le temps.*

Le président remercie le directeur de son intervention et de son exposé.

➤ Message de l'ACN

La parole est donnée à M. Frédéric Mairy pour le message de l'ACN.

M. Frédéric Mairy, président de l'ACN, dit participer avec un grand plaisir à notre Assemblée générale aujourd'hui, il n'a pas la possibilité de le faire chaque année. Il remercie le comité pour avoir choisi ce beau lieu pour le déroulement de celle-ci.

Il nous donne quelques mots sur la situation de l'ACN qui est née en 2001 et fête donc cette année ses 20 ans. À l'époque, elle comptait 62 communes, elle n'en compte plus aujourd'hui que 27. Nous connaissons sur ce plan l'évolution que notre canton a connu en 20 ans, un peu moins puisque le phénomène des fusions de communes a débuté en 2009 avec Val-de-Travers, puis Val-de-Ruz et d'autres communes ensuite.

Pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas encore son fonctionnement, l'ACN regroupe toutes les communes, c'est important de le souligner, car ce n'est pas le cas dans tous les cantons. Dans le canton de Vaud par exemple, ils ont deux associations de communes qui sont en concurrence et ne partagent pas les mêmes valeurs, ni les mêmes régions géographiques, ce qui peut être une faiblesse vis-à-vis de l'État. Dans notre canton, on a cette chance que depuis sa création, l'ACN regroupe la totalité des communes, ce qui a permis au fil du temps d'avoir une plateforme de rencontre entre les communes et d'être aussi l'interlocuteur privilégié du Conseil d'État, un rôle qui s'est accentué au fil du temps.

Depuis quelques années, l'ACN compte les CDC, soit les conférences des directeurs communaux. Il y en avait 10 pendant les premières années et depuis cette année qui marque une nouvelle législature communale, il y en a une onzième qui a été créée, qui est la CDC informatique. Les CDC qui existaient déjà couvrent des champs spécifiques :

- aménagement du territoire (CDC AT) ;
- culture, sports et loisirs (CDC CSL) ;
- finances et économie (CDC-Finances & Économie) ;
- instruction publique (CDC IP) ;
- santé (CDC Santé) ;
- sécurité (CDC Sécurité) ;
- social (CDC Social) ;
- structures d'accueil (CDC SA) ;
- transports publics et mobilité (CDC Transports & Mobilité) ;
- travaux publics, services industriels et gestion des déchets (CDC TP/SI).

Et puis maintenant, une nouvelle qui a été créée, dans le domaine de l'informatique (CDC Informatique). C'était une volonté partagée de l'État et des communes et qui est vraiment importante, car quel que soit le secteur d'activité, on est tous confronté à l'informatique. Cette CDC informatique a été créée sur une volonté conjointe de l'ACN, du SIEN et du Conseil d'État, ce qui permet maintenant d'avoir aussi dans ce cadre-là tous les enjeux informatiques qui sont thématiques et traités. Plus uniquement sous l'angle du SIEN qui est notre partenaire, mais les communes peuvent aussi apporter leurs réflexions par rapport à nos besoins et nos craintes en cas de cyber-attaques puisque c'est à la mode ces temps. L'ACN s'est donc doté d'un outil en plus pour répondre à nos enjeux.

Le fonctionnement du comité des CDC est quasiment chaque fois le même. Les statuts ont été revus pour les adapter avec la nouvelle législature. Le comité prévoit une place de droit pour chaque commune doté d'un exécutif professionnel à temps plein ou partiel. Il y a sept communes qui sont concernées par cette règle. Il y a ensuite deux sièges pour les grandes régions puisqu'il n'y a plus de district. Un siège pour la région Neuchâtel littoral et Un siège pour les montagnes neuchâteloises. Ensuite il y a quatre sièges pour les petites communes, afin de garder une porte d'entrée pour les communes constituées d'exécutifs de milice qui ne représentent pas une région. Des sièges qui sont chaque fois mis en jeu avec une désignation par l'Assemblée générale. Il y a donc 13 représentants, la moitié des communes sont représentées dans le comité, ce qui en fait réellement un organe de poids. L'ACN arrive à recueillir toutes les sensibilités géographiques ou politiques.

Les CDC sont calquées sur ce même modèle avec quelques spécificités. Par exemple, en matière d'instruction publique, c'est calqué sur les cercles scolaires. Sinon, l'ACN garde ce modèle, ce qui permet avec 11 CDC de faire participer un maximum de conseillères et conseillers communaux dans cet organe de travail, de réflexion et d'échange. Avec le temps, ces CDC sont devenus des interlocuteurs directs des conseillers d'État et des services cantonaux avec depuis quelques années une très bonne dynamique entre les communes et l'État sur le plan politique. On arrive réellement à travailler ensemble, ce qui ne veut pas dire que l'on est tout le temps d'accord. Les réformes sont travaillées ensemble, avec le Grand Conseil qui doit trancher. Entre exécutifs communaux et cantonal, la dynamique est commune, ce qui est vraiment apprécié.

M. Frédéric Mairy remercie le directeur de la CPCN de sa présentation, dans laquelle on retrouve cette dynamique dans les chiffres qui ont été présentés. Comme cela a été rappelé, l'État avait fourni un effort, tous les employeurs l'avaient fait y compris les communes. Il espère que le Grand Conseil suive la proposition qui est faite qui apportera aussi un petit peu de mou dans les budgets communaux. Ça fera du bien et aux employeurs et aux employés.

Il remercie le comité de l'invitation à notre Assemblée générale et pour notre implication dans le fonctionnement de nos collectivités publiques. En cette période de pandémie, on a pu voir à quel point c'est important d'avoir des collectivités publiques qui fonctionnent quel que soit le type ou le niveau de prestations à fournir. C'est réellement important d'avoir du personnel qualifié et motivé.

M. Frédéric Mairy nous souhaite une bonne suite d'Assemblée générale, même s'il ne peut pas la prolonger avec nous.

Le président remercie M. Frédéric Mairy de son message.

➤ **Message des Autorités cantonales**

Le président passe la parole à M. Pierre Leu pour le message des Autorités cantonales.

M. Pierre Leu relève que le Chef du département des finances et de la santé a souvent souligné le rôle évident que les communes jouent dans la confiance que le citoyen place dans l'État et ses institutions.

En cette période de crise sanitaire et économique, les rôleurs et le basculement climatique, la confiance que les citoyens placent dans l'État et ses institutions est capital. Parfois avec les croyances et les peurs, les débats partent dans tous les sens, il est important de garder le cap de la raison. Les collaborateurs communaux ont un rôle très important, car la commune, c'est la première porte de l'institution publique d'un citoyen. Ce premier lien de confiance qui se créé va durablement le marquer. Il exprime toute sa gratitude pour notre rôle.

Pour terminer, il cite un passage du philosophe et professeur Dominique Bourg à l'université de Lausanne « *Je suis tout à fait conscient d'appartenir à une espèce abrutie qui aura pour un temps indéfini précipité vers l'abîme la possibilité de vivre sur terre en prétendant diffuser le bonheur universel. Nous savons ce qui nous attend, nous savons ce qu'il convient de faire pour nous en sortir et nous sommes néanmoins impuissants à agir. Possédé par notre avidité et notre incurie* ».

Le président remercie M. Pierre Leu pour son message. Il remercie ensuite toutes les personnes présentes de leur attention et de leur participation. Il remercie également la Commune de Val-de-Travers pour son accueil et pour l'apéritif qui va suivre.

Le président lève la séance. Il est 19h25.

La secrétaire,
Caroline Gaspar

Annexe : Présentation CPCN